

## **DELIBERATION DD2024\_071**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 21 juin 2024

**LE 27 juin 2024**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	51
Votants	72
Pouvoirs	21

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉALISATION DE LA ROUTE ET DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DES MAQUIS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND PÉRIGUEUX**

#### **PRESENTS :**

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, M. LACOUR-COULON

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. SERRE, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, Mme LANDON, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT, M. PERIER

#### **POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU  
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS  
M. PROTANO donne pouvoir à Mme FAURE  
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
M. MOTARD donne pouvoir à M. DOBBELS  
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PERPEROT  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. MARTY  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. DUCENE  
M. CADET donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. DELCROS donne pouvoir à M. MARSAC  
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. GASCHARD donne pouvoir à M. MOISSAT  
Mme DUPUY donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. LAVITOLA  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BOURGEOIS

Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BARROUX  
Mme MONTEIL-MAYAUD donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 12/07/2024  
Reçu en préfecture le 12/07/2024  
Publié le  
ID : 024-200040392-20240627-DD2024\_071-DE



## **PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉALISATION DE LA ROUTE ET DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DES MAQUIS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND PÉRIGUEUX**

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** la stratégie de développement touristique du Grand Périgueux s'appuie notamment sur la valorisation des patrimoines au sens large. Il s'agit à la fois de s'appuyer sur les enjeux identitaires de la destination et de s'assurer d'une compréhension profonde des spécificités et du sens de l'histoire du territoire. Certaines périodes ont marqué profondément la mémoire des lieux. C'est cette dimension mémorielle qui présente un enjeu majeur pour la destination et l'office de tourisme en charge de sa promotion.

**Que** parallèlement, le Centre Départemental de la Mémoire (CDM24) a pour but de perpétuer et transmettre la mémoire de la Résistance et de la Déportation pendant la Seconde Guerre mondiale.

**Qu'à** cette fin, le CDM24 :

- Gère et développe des collections du Musée de la Résistance conservées et présentées en Dordogne.
- Réunit des témoignages, des documents évoquant la résistance et la Déportation, des études historiques et contribue aux actions intéressant tous les sites du Musée de la Résistance Nationale.
- S'engage à participer aux activités de l'association « Musée de la Résistance Nationale ».
- Fédère et coordonne au niveau départemental les initiatives et actions relatives à l'histoire de la Résistance et de la Déportation en Dordogne.

**Que** le Musée de la Résistance Nationale (MRN) dont le CDM24 est adhérent a dédié au département de la Dordogne le thème des Maquis, en tant que caractéristique spécifique de la Résistance armée.

**Considérant que** le Grand Périgueux en lien avec l'Office de Tourisme Intercommunal et CDM24 se donnent pour objectif d'œuvrer pour développer un projet de valorisation identitaire en lien avec la thématique des Maquis sur le territoire du Grand Périgueux, il s'agit précisément de la création d'une route et d'un centre d'interprétation des Maquis.

**Que** la convention ci-jointe a pour objet de fixer les modalités de réalisation de la Route et du Centre d'Interprétation des Maquis et à ce titre de définir le rôle de chacune des parties. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ci-joint configurera le projet dans sa nouvelle définition.

**Que** le budget de l'étude à financer par le Grand Périgueux est de 20 000€ HT pour la tranche ferme correspondant à la définition du programme, localisation route et centre d'interprétation , mise en tourisme ; identité graphique...)

**Qu'il** est donc proposé au Conseil communautaire :

- de valider la convention de partenariat entre le Grand Périgueux Intercommunal et le CDM24, dans le cadre du projet de réalisation d'Interprétation des Maquis sur le territoire du Grand Périgueux
- de lancer un marché pour une étude technique, programmatique de la route et du centre d'Interprétation des Maquis.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Valide la convention de partenariat entre le Grand Périgueux, l'Office de Tourisme Intercommunal et le CDM24, dans le cadre du projet de réalisation de la Route et du Centre d'Interprétation des Maquis sur le territoire du Grand Périgueux ;
- Lance un marché pour une étude technique, programmatique de la route et du centre d'Interprétation des Maquis ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents liés à ce projet.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 12/07/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/07/2024	Périgueux, le 12/07/2024
Le secrétaire de séance	Le Président
Christian LECOMTE 	Jacques AUZOU 